



LE ROLE DU PHARMACIEN DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE VIH-SIDA

**Déclaration conjointe entre l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
et la Fédération Internationale Pharmaceutique (F.I.P.)**

Attendu que :

- Avec 1,6 millions de cas notifiés mais plus de 8 millions estimés à ce jour, la pandémie de SIDA constitue le défi le plus cruel et le plus grave que nos sociétés aient eu à relever depuis le début du siècle ;
- La majorité des cas sont enregistrés aujourd'hui en Afrique Sub-saharienne et dans certains pays développés, l'expansion de l'infection en Asie du Sud et du Sud-Est montre que cette région pourrait devenir le prochain épicode de la pandémie;
- Au nombre des malades s'ajoute celui des personnes atteintes par le virus de l'immunodéficience humaine, dont l'OMS estime que la population atteindra 40 millions d'ici l'an 2000 ;
- Comme pour beaucoup d'autres maladies, l'influence des comportements et des modes de vie sur le développement de l'infection par le VIH est déterminante et connue ;
- Enfin, qu'ils soient malades, infectés par le VIH ou proches de personnes atteintes, tous ceux que ce problème affecte se trouvent confrontés à des difficultés d'ordre médical, social ou matériel et se heurtent à des comportements d'exclusion.

Il a été décidé :

L'OMS et la FIP entendent oeuvrer pour la prévention de l'infection, pour l'amélioration du sort des malades et la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. Cet engagement conjoint est fondé sur le mandat de santé publique de l'Organisation et le caractère universel de la profession pharmaceutique et de sa vocation :

- Dans tous les pays, les pharmaciens constituent le 'point de santé' le plus répandu, facilement et spontanément accessible au grand public ;

- Compétents en santé publique, formés au dialogue et à la pédagogie, proches des populations, ils sont des vecteurs désignés d'éducation et de prévention ;
- Professionnels de santé, ils se trouvent au contact permanent de ceux qui ont en charge l'épidémiologie, le diagnostic et la prescription, et participent au traitement médicamenteux et au suivi thérapeutique. Leur contribution au recueil, au traitement et à la transmission de l'information de santé peut être déterminante.

En conséquence :

En coopération avec l'OMS, la FIP a formalisé un ensemble de principes directeurs indiquant aux pharmaciens et aux scientifiques impliqués dans le domaine pharmaceutique selon quels axes ils peuvent s'engager dans la lutte contre la propagation du VIH-SIDA.

Dans ce sens, l'OMS et la FIP pensent que les pharmaciens et les scientifiques impliqués dans le domaine pharmaceutique, en travaillant avec toutes les parties intéressées, peuvent participer à la lutte contre la pandémie de VIH-SIDA et contre tous les facteurs susceptibles de contribuer à son extension, notamment l'usage de drogue par voie intraveineuse.

L'OMS s'appliquera à promouvoir ces principes partout où elle est amenée à intervenir.

La FIP s'appliquera à promouvoir ces principes auprès des associations nationales de pharmaciens, de scientifiques impliqués dans le domaine pharmaceutique, et de l'ensemble de ses membres à travers le monde; d'encourager les associations nationales à informer de cette déclaration les autorités de santé de leur pays respectif.

Date : _____

Date : _____

Signature : _____

Signature : _____

Hiroshi Nakajima, M.D., Ph.D.
 Directeur Général
 Organisation Mondiale de la Santé

Dr. Dieter Steinbach
 Président
 Fédération Internationale
 Pharmaceutique

Principes directeurs :

L'OMS et la FIP encouragent les pharmaciens et les scientifiques impliqués dans le domaine pharmaceutique, en collaboration avec leurs associations ou institutions nationales et internationales, à élaborer des projets, si possible dans le cadre des stratégies spécifiques à leurs propres pays, qui les engagent :

- A envisager et favoriser de meilleurs réseaux de soutien aux personnes infectées et malades et à lutter de façon encore plus déterminée contre toute discrimination ;
- A participer à l'effort global de lutte contre la pandémie de SIDA dans l'esprit des sommets des chefs d'états et de gouvernements de Londres en 1992 et de Paris en 1994 ;
- A lutter pour que les thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue soient effectivement accessibles sans discrimination à tous ceux qui peuvent en bénéficier, et cela dans tous les pays ;
- A coordonner tous les acteurs de l'éducation y compris par un resserrement des liens avec les communautés professionnelles extérieures au monde de la santé - enseignants, associations familiales, responsables politiques... - ou par une implication concrète de la Profession pharmaceutique dans les actions de type communautaire visant à la prévention de l'infection par le VIH, et à la prise en charge thérapeutique et sociale des malades du SIDA ;
- A donner une information sur la prévention et le traitement des Maladies Sexuellement Transmissibles, afin d'encourager la recherche de comportements de santé vis-à-vis des MST ;
- A mettre en place des programmes spécifiques de formation des professionnels, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue ;
- A motiver les pharmaciens et les scientifiques impliqués dans le domaine pharmaceutique pour qu'ils s'investissent dans les politiques de santé nationales relatives à la lutte contre le VIH ;
- A susciter un dialogue entre professionnels de santé, organismes de prise en charge et associations d'aide aux malades; l'addition des compétences permettra d'assurer la prise en charge du plus grand nombre de malades, dans le cadre du respect de l'éthique et de la meilleure économie possible ;
- A participer, avec les professionnels concernés - médecins, infirmières, travailleurs sociaux...- à l'évaluation des pratiques cliniques et des conditions de dispensation et de suivi des traitements ;
- A encourager le contact entre les organisations pharmaceutiques nationales et internationales avec les organisations internationales représentatives de l'industrie du médicament, afin d'identifier tout moyen permettant d'améliorer l'accès effectif aux protocoles thérapeutiques;

- A développer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes nationaux d'action de terrain, par exemple dans le cadre des programmes contrôlés de substitution chez les toxicomanes, d'échange de seringues et d'aiguilles, ou de distribution de préservatifs ;
- A susciter et mettre en place des réseaux interprofessionnels de collecte, de traitement et de transmission des données dans nos pays respectifs et au niveau international ;
- A participer à la recherche scientifique impliquant des essais de médicaments en vue de s'assurer du respect des principes d'éthique reconnus au plan international.